

Jean-Pierre Sueur est intervenu au Sénat, ce mardi 16 janvier, lors des questions au gouvernement pour interroger le gouvernement sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation et sur les préoccupations de nombreux maires et élus locaux à ce sujet.

Il a rappelé que la suppression complète de la taxe d'habitation se traduirait par un coût de 19 milliards d'euros et que le président de la République avait mis en place une commission animée par Alain Richard et Dominique Bur pour réformer en profondeur la fiscalité locale.

Il a rappelé que Mme Jacqueline Gourault avait déclaré qu'il y aurait un nouvel impôt local, plus juste, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et qu'elle avait été contredite peu après par Bruno Le Maire, qui a indiqué qu'il n'y aurait pas de création d'un impôt nouveau.

Jean-Pierre Sueur a donc demandé si la solution retenue par le gouvernement n'était pas, en fait, l'augmentation d'impôts existants.

Bruno Le Maire lui a répondu qu'il y avait trois pistes : en premier lieu la réduction des dépenses, en second lieu le réaménagement d'un impôt national, et en troisième lieu la refonte des taxes locales.

Jean-Pierre Sueur a rétorqué que la réduction de 19 milliards serait difficile compte tenu de nos engagements européens et que les deux autres pistes se traduiraient inmanquablement par des augmentations d'impôts, qu'ils soient nationaux ou locaux. Il a fait observer, en outre, que ce nouveau dispositif serait incompatible avec le maintien de l'autonomie financière et fiscale des collectivités locales, dont le président de la République a dit, devant l'assemblée du Congrès des Maires, qu'elle serait « *pleinement garantie*. »

>> [Lire la question et la réponse](#)

>> [Voir la vidéo de la séance](#)